



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10.807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 15 AVRIL 2009*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Martin Dannhoff et Monsieur Joseph Aghina assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Thomas Rabe, Onno Ruding,
Jacques Santer et Martin Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution
de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations
publiées à savoir :

- « Mémorial C » n° 622 et 713 des 23 mars et 2 avril 2009
- « Luxemburger Wort » des 23 mars et 2 avril 2009
- « L'Echo » des 23 mars et 2 avril 2009

- « De Financieel-Economische Tijd » des 23 mars et 2 avril 2009

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 2 avril 2009 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ainsi que les procurations ont également
été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre
d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires
représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou
par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du
bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre
des actionnaires présents ou représentés s'élève à 67 réunissant 142.833.536 actions
disposant du même nombre de voix, soit 92,27% du nombre d'actions représentant le
capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote
attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une
filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont
été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer
sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des réviseurs d'entreprises
(sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et les réviseurs d'entreprises
aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2008 et pendant les premiers mois de l'exercice 2009.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2008

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Votes en faveur de la résolution : 141.003.726

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 1.828.989

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/unanimité.

Approbation des comptes consolidés 2008

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Votes en faveur de la résolution : 141.003.726

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 1.828.990

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/~~unanimité~~.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2008 de 113.064.016,-EUR (cent treize millions soixante-quatre mille et seize euros) et d'un bénéfice reporté au 31 décembre 2008 de 953.606.323,-EUR (neuf cent cinquante-trois millions six cent six mille trois cent vingt-trois euros), l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 541.756.439,-EUR (cinq cent quarante et un millions sept cent cinquante-six mille quatre cent trente-neuf euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice ainsi que sur le bénéfice reporté.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice reporté au 31.12.2008	EUR	953.606.323,-
Bénéfice de l'exercice 2008	EUR	113.064.016,-
Dividende	EUR -	541.756.439,-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	606.505,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	525.520.405,-

(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres.

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2008 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 3,50 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 2,975 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 24 avril 2009 contre remise du coupon numéro 15 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :

Dexia B.I.L.

- en Belgique :

Dexia Banque

Votes en faveur de la résolution :	141.003.357
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	1.829.359

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/~~un~~animité.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2008.

Votes en faveur de la résolution :	140.980.691
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	1.852.025

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité /~~un~~animité.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises de sa mission au cours de l'année 2008.

Votes en faveur de la résolution :	141.003.686
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	1.828.990

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/~~un~~animité.

Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non exécutifs en place et décide, par votes séparés de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de Messieurs Günther Grüger, Siegfried Luther, Hartmut Ostrowski, Thomas Rabe, Onno Ruding, Jacques Santer et Martin Taylor.

- M. Günther Grüger	Votes en faveur :	142.809.705
	Votes contre :	0
	Abstentions :	23.011
- M. Siegfried Luther	Votes en faveur :	142.809.715
	Votes contre :	0
	Abstentions :	23.001
- M. Hartmut Ostrowski	Votes en faveur :	142.809.179
	Votes contre :	0
	Abstentions :	23.536
- M. Thomas Rabe	Votes en faveur :	142.809.715
	Votes contre :	0
	Abstentions :	23.001
- M. Onno Ruding	Votes en faveur :	142.832.280
	Votes contre :	0
	Abstentions :	436
- M. Jacques Santer	Votes en faveur :	142.832.705
	Votes contre :	0
	Abstentions :	11
- M. Martin Taylor	Votes en faveur :	142.832.650
	Votes contre :	0
	Abstentions :	66

Par conséquent, ces résolutions sont adoptées à la majorité/unanimité.

Renouvellement des mandats des réviseurs d'entreprises

Le mandat du réviseur d'entreprises et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de
- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.

Votes en faveur de la résolution :	142.832.600
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	116

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/~~unanimité~~.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h42 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires